

									USAGES SPÉCIFIQUES	
									AUTORISÉS	
GROUPES D'USAGES	HABITATION / H	H1 : Habitation unifamiliale							(1) Récréation extérieure intensive limitatif aux activités de conservation, aux activités nautiques et à l'utilisation comme fin de voie d'accès sont autorisées.	
		H2 : Habitation bifamiliale ou trifamiliale								
		H3 : Habitation multifamiliale								
	COMMERCE / C	C1 : Détail et service de proximité								
		C2 : Services personnels et professionnels								
		C3 : Artériel légers								
		C4 : Artériel lourd								
		C5 : Service pétrolier								
		C6 : Commerce récréatif intérieur et d'hébergement								
	INDUSTRIE / I	I1 : Industrie légère								
	COMMUNAUTAIRE / P1	P1-1 : Bâtiments communautaires								
		P1-2 : Espaces récréatifs communautaires								
P1-3 : Institutionnelle et administrative										
P1-4 : Utilité publique moyenne										
P1-5 : Télécommunication										
AGRICOLE ET PRODUCTION / A	A1 : Agricole									
RÉCRÉATION / R	R1 : Récréation extérieur intensive et extensive	● (1)								
BÂTIMENT PRINCIPAL	TYPES DE STRUCTURES	Isolée							NOTES / NORMES SPÉCIALES 6.10 Éclairage extérieur.	
		Jumelée								
		Contiguë								
	MARGES	Avant minimum (m)								
		Arrière minimum (m)								
		Latérale minimum (m)								
		Latérales totales (m)								
	LARGEUR DU MUR DE FAÇADE (min)									
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN MÈTRES (max)									
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN ÉTAGE (max)									
	SUPERFICIE DE PLANCHER (min)									
	DENSITÉ	Logement / bâtiment (min/max)								
C.E.S (Sup. de plancher au sol / Sup. totale du terrain) (max)										
TERRAIN	SUPERFICIE MINIMALE (m ²)							AMENDEMENT		
	PROFONDEUR MINIMALE (m)									
	LARGEUR MINIMALE (m)									
DIVERS	USAGES MIXTES									
	USAGES COMMERCIAUX MULTIPLES									
	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)									
	PROJET INTÉGRÉ									
	DISPOSITIONS SPÉCIALES									